

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHÉMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes a note on transport prices for various routes.

FRANCE. — Paris, le 14 avril.

Le roi fait construire en ce moment à Neuilly un nouveau château qui sera destiné à recevoir la duchesse de Wurtemberg. Les travaux sont déjà fort avancés.

Un emplacement a également été choisi pour construire un autre château semblable, qui sera destiné à la princesse Clémentine, lorsqu'elle sera mariée.

Aujourd'hui, la chambre des députés s'est occupée de la pétition suivante : Les membres de la commission des houilles de Nantes demandent que le droit d'importation sur la houille étrangère soit supprimé et réduit également pour toute la France.

Cette pétition est appuyée par M. Bignon de la Loire inférieure, et combattue par M. Jaubert. M. Jaubert accuse M. le ministre du commerce d'avoir abaissé les tarifs sur les houilles étrangères par ordonnance du 25 novembre 1837, et de n'avoir pas soumis aux chambres cette ordonnance pour la transformer en loi.

C'est demain que la chambre des députés doit commencer la discussion sur la proposition relative à la conversion des rentes 5 p. c.

Il paraît qu'il y a eu une sérieuse division dans la commission chargée de l'examen du projet qui accorde une pension viagère de 100,000 fr. à M^{me} la comtesse de Lipona, sœur de l'empereur.

Voici la liste complète des orateurs qui se sont fait inscrire pour la discussion de la proposition de M. Gouin :

Neuf orateurs sont inscrits contre la proposition, savoir : MM. de Laborde, Liadières, de Lamartine, Jouffroy, Roul, Beudin, de Jussieu, le général Jacqueminot, Berryer.

Douze sont inscrits pour, se sont : MM. Monnier de la Sizeranne, Muret de Bort, Sauveur de la Chapelle, Gauthier de Rumilly, Béchard, Janvier, Larabit, Chazot, Saiverter, Auguis, Gauguier, Lafitte.

Hier, la chambre a annulé toutes les opérations du collège de Bastia (Ile de Corse.)

On annonce que le roi Louis-Philippe doit faire dans le cours de l'été, un voyage dans le Sud-Ouest de la France et parcourir la province qu'il n'a pas encore visitée depuis son avènement au trône.

Tous les Français, résidant à New-York, ont été invités à se réunir pour adopter, en assemblée générale, les moyens à employer pour recevoir avec le plus de solennité possible le prince de Joinville, attendu prochainement aux États-Unis.

L'Académie française, dans sa séance du 10, s'est occupée du monument qu'on se propose d'élever à la mémoire de Molière. Elle a invité son directeur, M. de Barante, à s'adjoindre à la commission nommée pour surveiller l'exécution d'un monument.

FEUILLETON.

UNE VENGEANCE DE MARI.

Une scène des plus étranges a eu lieu le 2 mars au Théâtre-impérial de Cronstadt, et a interrompu la représentation de l'Assedio di Corinto (le Siège de Corinthe) qu'on avait repris depuis peu de jours à la grande satisfaction des dilettanti de la ville.

Le troisième acte venait de commencer. Maometto, accompagné des principaux chefs de ses troupes, s'avancait sur le bord de la rampe, et le public, tout entier à l'admirable musique de Rossini, attendait avec impatience le magnifique quatuor dont l'effet est toujours si électrisant, lorsque la détonation d'une arme à feu, suivie d'un cri si déchirant, vint l'arracher soudain aux pompes du spectacle et tourner toute son attention du côté où le bruit s'était fait entendre.

Une agitation extraordinaire régna aussitôt dans les diverses parties de la salle; plusieurs voix crièrent : Au meurtre! à l'assassin! Les femmes, épouvantées, se disposaient à fuir, et les curieux se demandaient vainement l'explication d'un fait aussi étrange. Pendant ce temps, on avait baissé le rideau, et un assez grand nombre de spectateurs avaient quitté leurs places et s'étaient portés dans les couloirs, car l'on prétendait que le coup de feu était parti d'une des loges grillées de la seconde galerie.

On croyait généralement à un accident, mais on ne tarda pas à être

On écrit de Cracovie, le 2 avril : Les représentants des trois puissances protectrices ont déclaré au président et au sénat de notre république que les troupes autrichiennes évacueront le territoire de Cracovie immédiatement après Pâques.

Si les trois puissances se montrent maintenant bienveillantes envers nous, c'est par suite des réclamations réitérées que le cabinet de Paris a adressées en notre faveur à ceux de Berlin, de Vienne et de St.-Petersbourg. (J. des DÉBATS.)

Une maladie pestilentielle désolée en ce moment les frontières de l'Ouest et du Sud des États-Unis d'Amérique : elle présente la plus triste analogie avec le fléau qui, sous le nom de la mort noire, épouvanta, il y a six siècles, l'Angleterre et l'Europe. Jusqu'ici cette maladie ne frappe que les Indiens; elle attaque à la fois la tête et les reins, et en deux heures de temps le malade succombe : plus de 35,000 sauvages ont péri en quelques semaines dans les prairies, victimes de ce fléau.

Le JOURNAL DES DÉBATS récapitule les mouvements des troupes des deux partis en Espagne, et en vient à cette conclusion :

Sur tous les points, les bandes et les expéditions carlistes sont tenues en échec et ne peuvent rien exécuter de décisif. Les constitutionnels, il est vrai, ne sont plus en état de détruire ou dompter le carlisme armé, mais du moins le gouvernement de la reine prouve qu'il a des forces suffisantes pour contenir l'ennemi, qui d'ailleurs a été battu toutes les fois qu'on a pu l'atteindre.

Nous sommes informés que M. Cockerill a soumis un projet au gouvernement français :

1° La route directe de Paris à Lille passant par St-Denis, Pontoise, Beaumont, Creil, Clermont, Montdidier, Amiens, Arras, Douai, Lille et Roubaix jusqu'à la frontière belge.

2° La seconde voie s'embrancherait sur la ligne directe à Domfront, près Montdidier se dirigeant sur Ham, St-Quentin, Bouchain, Valenciennes jusqu'à la frontière belge.

3° La route de transit d'Angleterre à la frontière belge, partant d'un côté de Calais, de l'autre de Dunkerque, se dirigeant de Watten sur Lille, avec un embranchement d'Aire sur Arras.

La réunion de toutes ces routes, dressées d'après les demandes produites par les localités depuis que la question s'agit, forme un ensemble complet et régulier du réseau des chemins du Nord, dont l'artère est la route droite de Paris à Lille.

En présentant son nouveau projet, l'habile soumissionnaire s'est mis en position de profiter de la décision qui peut intervenir en faveur des compagnies; en soumissionnant la ligne directe, qui lui fut concédée l'année dernière, et en réclamant d'autre part deux lignes complémentaires dans l'hypothèse où le gouvernement serait chargé, ce qui n'est guère probable, des travaux généraux relatifs aux chemins de fer.

Pour assurer l'exécution pleine et entière de son opération, le soumissionnaire a réuni des capitaux considérables à l'étranger et ne réserve aux localités qui seraient traversées, comme aux capitalistes français, qu'un huitième, un quart, et jusqu'à la moitié seulement du capital social. Ainsi, par ces précautions financières, le mouvement des fonds nécessaires à la vaste opération des chemins du nord ne pourra produire sur notre place aucune perturbation, soit sur les effets publics, soit sur les actions industrielles.

détrompé. Ceux qui purent approcher de la loge n° 20, dont la porte était encore restée ouverte, y virent, étendue sur une banquette, une jeune femme d'une beauté extraordinaire; une pâleur mortelle était répandue sur ses traits, et une horrible blessure qui lui traversait le cou laissait s'échapper tout son sang. Deux médecins s'efforçaient de la rappeler à la vie, et préparaient des bandages pour la panser. Un jeune homme d'une tournure extrêmement élégante lui prodiguait des soins, si ce n'est aussi efficaces, du moins plus expressés et plus tendres.

Lorsqu'il l'eurent conduit en prison et que la jeune dame eût été ramenée mourante chez elle, le rideau se releva et le régisseur vint annoncer au public que, malgré le triste événement qui venait de jeter l'épouvante dans la salle, les artistes placés sous ses ordres étaient prêts, s'il le désirait, à achever la représentation. Mais une multitude de voix s'écrièrent : Non! non! d'autres voix dirent : Que l'on rende l'argent en sortant! Cependant ces dernières clameurs furent étouffées par la majorité des spectateurs.

Dès le lendemain, on eut l'explication de ce qui s'était passé la veille, et bientôt cette explication fut le sujet de toutes les conversations.

M. de B., époux d'une femme charmante, avait conçu depuis longtemps des soupçons plus ou moins fondés sur sa fidélité. La jalousie qu'il en ressentait lui avait agité le caractère, et il ne tarda pas à se rendre odieux

On répète, mais nous nous refusons encore à y croire : qu'au 1^{er} mai il y aura une promotion de huit ducs, de vingt-cinq marquis, de quarante comtes et vicomtes et de cent barons.

Ce serait une espèce de conscription, dans laquelle on pourrait bien trouver quelques réfractaires.

Si nous sommes mal informés, d'après la rumeur publique, nous espérons que les journaux ministériels voudront bien la démentir. Ils le doivent d'autant plus, qu'ils ont beaucoup contribué à accréditer ces bruits, par les articles qu'ils ont publiés pour démontrer que cette grande émission de nobles serait une mesure éminemment politique, libérale et constitutionnelle. (CONST.)

On lit dans le MÉMORIAL BORDELAIS :

Nous avons été les premiers à annoncer les arrangements financiers dont on s'occupe à Madrid et qui ont commencé à se traiter depuis l'arrivée du comte de Toreno dans cette capitale, nous croyons que les bases que nous avons fait connaître à nos lecteurs pour la consolidation future de l'ancienne dette espagnole sont à peu près celles qui seront définitivement adoptées et mises à exécution. Maintenant nous pouvons assurer que le comte de Toreno et le président du conseil de S. M. C. comte d'Ofalia qui croient que le crédit du Portugal et celui de l'Espagne ont une solidarité réciproque, s'occupent assidument d'harmoniser la politique du cabinet de Lisbonne avec celle qui prédomine actuellement à Madrid et feront en sorte que les banquiers qui vont prêter des fonds à l'Espagne se chargent aussi de relever le crédit portugais en consentant à conclure un emprunt.

Nous savons de source certaine que l'emprunt de don Miguel sera racheté par le trésor de Lisbonne des deniers de cet emprunt pour se conformer aux désirs du cabinet autrichien, qui exige la reconnaissance de cet emprunt comme une des conditions indispensables au rétablissement de ses relations diplomatiques avec le cabinet de S. M. T. F. Nous désirons ardemment que la dette d'Espagne et celle du Portugal qui ont fait chez nous tant de victimes puissent offrir par la suite quelque solidité aux détenteurs, garantie surtout par la sagesse et la modération des principes politiques, seul moyen d'en finir avec la révolution et de marcher dans une voie de prospérité.

LONGCHAMPS.

Il y a bien longtemps que l'on n'a vu la promenade de Longchamps aussi brillante qu'elle l'a été cette année : il faut dire que depuis longtemps aussi les promeneurs n'avaient été favorisés par un aussi beau temps. Hier la foule des piétons était peut-être plus grande; mais aujourd'hui c'était le triomphe des équipages. Les voitures à quatre chevaux, conduites à la Domont pour la plupart, étaient nombreuses, et on en a vu plusieurs à six chevaux. En général ces chevaux, très-élégants et bien appareillés, ont paru un peu faibles pour des chevaux d'attelage; quelques-uns semblaient exténués à la fin de la promenade.

Le duc d'Orléans était en calèche à quatre chevaux. Le duc de Nemours s'est montré sur un cheval arabe, présent, dit-on, d'Abd-el-Kader, dont l'envoyé figurait non loin de là en landeau découvert, enveloppé de son burnous et coiffé d'une sorte de turban rouge, tandis qu'Abouderbah portait le riche costume turc; sur le devant de la voiture étaient deux personnes en habit bourgeois.

Le prince russe T..., qui avait hier des jockeis vêtus de couleur pensée, leur a fait prendre aujourd'hui la casaque rouge.

On a vu à Longchamps beaucoup de perruques et des têtes poudrées. Nous croyons que cette mode ne prendra pas.

à sa compagne par les entraves continuelles qu'il ne cessait d'apporter à l'accomplissement de tous ses désirs, dans la crainte de lui laisser trop de liberté.

Fatiguée de la tyrannie de son mari, obsédée de ses injurieux soupçons, et, par dessus tout, ennuyée de la vie insupportable qu'il lui faisait mener, M^{me} de B... choisit pour vengeur le comte Nicolas P..., jeune homme fort aimable, qui soupirait pour elle depuis longues années. Les deux amans se voyaient ordinairement pendant les absences que M. de B... était obligé de faire pour surveiller des travaux de constructions qu'on exécutait par ses ordres à sept lieues de Cronstadt.

M. de B... averti de leur liaison, soit par son instinct jaloux, soit par les révélations de quelque domestique, résolut, pour acquiescer la certitude qui lui manquait et qu'il voulait posséder, d'agir de ruse et de prétexter un petit voyage d'un mois de durée.

Le troisième jour de son départ, il revint vers midi et pénétra dans sa maison sans être aperçu par ses gens. Sa femme était déjà partie; il entra dans sa chambre à coucher et fut transporté de fureur à la vue de tous les indices qu'il découvrit de son déshonneur.

Le lit était encore défait et la place des deux personnes qui l'avaient occupé se voyait distinctement. Le bout d'un mouchoir rouge, qui sortait de dessous l'oreiller, frappa ses regards; il le tira, l'examina, et le feu de l'indignation lui monta au visage : ce mouchoir était marqué aux armes du comte P... A côté, sur une chaise, il trouva une bretelle, et un peu plus loin, sur une table de nuit, une épingle de cravate. Tous ses

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Jaca, 8 avril :

Je n'ai que le temps de vous transmettre un extrait du rapport du colonel don José Cobas :

« J'ai attaqué hier, à une heure après-midi, entre Barbastro et San Cellar, la faction de Tarragual. Après deux heures de résistance et après avoir perdu 150 hommes, l'ennemi a pris la fuite. J'ai fait 500 prisonniers; le reste de la faction fuit vers la Sierra de Guaves; mais comme les ponts et les gués du Gallego sont gardés, j'espère l'atteindre. »

P. S. On m'annonce dans ce moment que le colonel Cobas a attaqué ce matin la faction qui est serrée entre le Gallego et nos troupes.

— Nous recevons, par voie extraordinaire, des lettres et des journaux de Madrid, des 6 et 7 :

« Le projet de loi sur l'emprunt sera discuté le lundi 9 par le sénat. L'infant don Francisco de Paule semble toujours diriger l'opposition. On n'a pas reçu de nouvelles officielles sur les dégâts que don Basilio a pu commettre à Almadén. Ce chef se trouvait le 3 sur la chaussée de Calatrava à Madrid, d'où il a fait un nouveau mouvement sur Yebeñes. Pardini, qui le poursuit, s'est porté sur le même point.

On a reçu des nouvelles d'Orca, du 1^{er} avril : Ce général marche sur Lucena avec deux divisions, pour attaquer Cabrera, qui en fait le siège.

Le gouvernement a, dit-on, reçu l'avis officiel que le général carliste de Negri est entré le 6 à Segovie et qu'il a occupé Saint-Ildefonso. Les mêmes avis portent que la garnison de Segovie s'est retirée dans l'Alcazar, où elle a sauvé les archives du gouvernement et les fonds publics : ce fort ne s'étant pas rendu, de Negri a quitté la ville. Le général Triarte était le 6 à Guadalajara. On a fait partir d'ici, pour le contenir, toutes les troupes de cavalerie disponibles.

— On mande de Villareyo, en date du 4, que le brigadier Castaneda a surpris les factieux, la veille, à Alcada, les a battus et dispersés, et leur a fait plusieurs prisonniers.

— Espartero est toujours à Burgos pour observer la division factieuse qui menace d'entrer en Castille pour la vallée de Losa.

— On écrit de Logrono, 7 avril :

« Merino est entré le 4 à Retuerta; mais, attaqué par le brigadier Quintana, parti de Burgos, il a dû abandonner son butin, et se sauver dans les montagnes avec 150 cavaliers. Son infanterie, forte de 600 hommes, s'est dispersée. »

PORTUGAL. — LISBONNE, LE 4 AVRIL.

Nous recevons par la voie de France les nouvelles suivantes de Lisbonne, à la date du 4 avril :

« Le nouveau ministère est définitivement constitué. Il se compose de MM. Joao d'Oliveira, qui réunit les finances et la marine, et le vicomte Sa da Bandeira qui cumule la guerre et les affaires étrangères (tous deux faisant partie de l'ancien cabinet), et de MM. Fernandes Coelho à l'intérieur et Duarte Zeilao à la justice, tous deux membres du nouveau cabinet.

« Ce ministère a conclu l'emprunt de 2,400 contos de reis, et affermé les droits d'octroi de la ville appelés SETE CAZAS, moyennant 940 contos annuellement. Il a licencié le bataillon national d'artillerie, et destitué plusieurs fonctionnaires publics qui s'étaient signalés par leur adhésion aux principes des émeutiers. La compagnie qui a contracté l'emprunt a déjà fait un versement de 500 contos de reis; elle réalisera les autres de mois en mois pendant six mois. »

HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam, 14 avril :

« Nous recevons de La Haye la nouvelle que la communication faite dans le comité secret du 15, par le ministre des affaires étrangères, a été distribuée aux états-généraux.

Voici ce qui a été dit au sujet des négociations concernant les 24 articles :

« Les ouvertures confidentielles faites aux cours de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg, et dont je vous ai entretenu dans ma dernière communication, avaient la tendance suivante : le gouvernement néerlandais, après avoir examiné de nouveau, avec le plus grand soin, tous les expédients possibles, s'était borné à l'idée d'une exécution préalable des 24 articles, recommandée par la conférence de Londres pendant la première année des négociations, comme contenant des conditions équitables de séparation.

« Cette exécution préalable aurait lieu sans préjudice des droits de chacun, et sous la réserve d'une négociation finale avec les puissances destinée à régler un arrangement définitif. Toutefois, avant de donner suite à ce projet par une note aux cinq cours, le cabinet de La Haye désira d'abord d'en-

soupons étaient confirmés, et ne lui restait qu'à attendre sa femme pour la convaincre de perfidie.

Comme il voulait profiter du saisissement qu'elle éprouverait à sa vue pour lui arracher des aveux formels, il se décida à ne point faire connaître son arrivée, et, pour éviter d'être vu, il ferma la porte de la chambre à double tour, et resta seul livré à l'amertume de ses pensées.

Les heures s'écoulaient ainsi longuement et tristement pour lui, mais sa femme ne rentra point. Exaspéré par cette cruelle attente, sa tête se monta, ses idées s'exaltèrent, et, quand sept heures du soir sonnèrent, il avait arrêté des projets de vengeances dont l'exécution pouvait seule rendre le calme à ses esprits bouleversés. La rage dans le cœur, l'égarément peint sur la figure, il sortit, et, se montrant inopinément aux domestiques, il leur demanda brusquement où était leur maîtresse, sans remarquer l'espèce de stupeur dans laquelle les avait plongés son apparition si soudaine et si inattendue.

Il apprit que madame de B. n'avait pas déjeuné chez elle, qu'elle était sortie à onze heures avec le comte Nicolas, et qu'elle n'avait point indiqué l'heure à laquelle elle rentrerait. Sur d'être indignement trahi, M. de B. n'écouta plus alors que son courroux : tout entier aux sentimens impétueux qui l'agitaient, il entra dans son cabinet, et, poussé par le démon de la vengeance, il prit deux pistolets de poche, les chargea et sortit sans savoir de quel côté porter ses pas pour accomplir les noirs desseins qu'il avait formés. Il traversa ainsi plusieurs rues, marchant à

trier en délibération confidentielle avec celle d'Autriche, de Prusse et de Russie.

« Cette fois, comme antérieurement, le gouvernement a été déçu dans ses efforts, et n'a pas recueilli, de l'idée si bien conçue pour préparer l'arrangement, les fruits qu'il avait attendus avec confiance. Il est bien vrai que la Russie se montra disposée à faire appuyer le projet à Londres, mais aussi bien à Pétersbourg qu'à Vienne et à Berlin, elle fut jugée défavorablement, comme si l'on devait s'attendre à un nouvel état de chose provisoire. L'Autriche et la Prusse se déclarèrent aussi peu disposées à contribuer à ce résultat, désirant en outre que la question du territoire dans le Limbourg, fut d'abord expliquée à l'avantage de la confédération germanique.

« Le gouvernement, se voyant donc encore frustré de cet appui, a, après avoir épuisé, pour la dernière fois, toutes les chances et efforts imaginables dans la balance de l'administration du royaume, et avec la pleine conviction d'avoir rempli, au milieu des difficultés non méritées suscitées à la patrie par l'ingratitude et la violence, en méconnaissant et déchirant les traités les plus sacrés et en sacrifiant les intérêts les plus chers de l'Europe, le devoir qui lui était imposé, sans chanceler, mais cependant avec réflexion, a, dis-je, conclu à la démarche mentionnée dans la note suivante qui a été expédiée à l'ambassadeur à Londres, pour être communiquée à la conférence.

(Nous avons donné cette note dans notre n^o d'hier.)

En même temps le gouvernement des Pays-Bas fait déclarer à Vienne et à Berlin, que pour ce qui concerne les 7 premiers articles, le roi consent à les admettre sur le pied d'une indemnité en territoire pour la confédération germanique dans le Limbourg, qui sera l'objet d'une négociation particulière. S. M. s'écartant à cet égard du principe que cette indemnité ne s'étendra pas aux anciennes possessions de la république des Pays-Bas-Unis dans le Limbourg, ni à l'équivalent qui remplacera la partie cédée de ces possessions, le tout indépendamment de l'idée mise en avant à Vienne, et d'après laquelle les hautes parties intéressées chercheraient à s'entendre sur une double alliance du territoire destiné à indemniser l'Allemagne avec le royaume des Pays-Bas et avec la confédération germanique.

Voyez, N. et P. S., ce qu'une dure nécessité m'impose de déclarer aux représentants de la Néerlande. Je respecte trop l'impression avec laquelle on les écouterait pour la troubler par d'autres considérations.

Le JOURNAL DE LA HAYE se borne à donner, d'après le HANDELSBLAD, le résumé des 5^e et 5^e alinéas de cette pièce.

— On lit dans la correspondance de Londres de l'AVONBODE :

La conférence, dans sa réunion de vendredi dernier (le 6), n'a de nouveau rien conclu. Dans la séance précédente, lord Palmerston aurait vivement combattu les propositions des puissances du Nord, de sorte qu'on l'invita à faire un projet de réponse. Ce projet qui aurait été présenté dans la dernière réunion serait tel que les plénipotentiaires des cours du Nord auraient dû y refuser leur assentiment et aurait été tellement combattu par un d'eux, que lord Palmerston aurait lui-même trouvé nécessaire de le prendre en plus ample considération.

M. Vandeweyer est avec cet ennemi de la Hollande sur un si bon pied, qu'il va lui faire visite au bureau des affaires étrangères, après chaque conférence.

Le dividende de la banque des Pays-Bas à Amsterdam, a été fixé à 80 fl. par action.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 16 avril.

On remarque un grand mouvement dans nos relations diplomatiques avec Londres. Le courrier de cabinet Delmoitié a été expédié samedi pour Londres avec des dépêches pour M. Van de Weyer et lord Palmerston. Hier le courrier Grouwels est arrivé de Londres avec des dépêches pour le roi et le ministre des affaires étrangères.

M. le comte de Hon, dont nous avons annoncé samedi le retour de Berlin, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par le roi.

— Le remorqueur Dietz est totalement achevé; il doit, dit-on, partir cette semaine pour Paris, où il est attendu avec la plus vive impatience, par les nombreux intéressés dans la société fondée pour l'exploitation des VOITURES ARTICULÉES.

— Hier, à 11 heures du soir, la musique de la garde civique en tenue a donné une sérénade au prince de Ligne, qui a été nommé capitaine dans la 4^e légion 3^e compagnie 3^e bataillon. Cette sérénade avait attiré un grand concours de monde.

pas précipités, heurtant à chaque instant les passans plutôt que de dévier d'un seul pas de la route qu'il suivait au hasard.

Arrivé sur la place du Grand-Théâtre, le nombre considérable de voitures qui y étaient rassemblées et qui gênaient la circulation, l'obligea cependant à ralentir la vitesse de sa marche, il leva alors les yeux, et, sortant comme d'un songe, il se mit à examiner où il se trouvait. Tout-à-coup, parmi les équipages qui étaient à la file en attendant leurs maîtres, il aperçut celui du comte Nicolas. Ses idées se troublèrent de nouveau; n'écoutant que l'impatience qui le dévorait, il franchit d'un seul bond les six marches du péristyle, et passa, comme un éclair, devant les contrôleurs du théâtre. Un garçon de salle fut obligé de courir après et de l'arrêter par le collet dans les escaliers pour lui faire remarquer qu'il n'avait point pris de billet.

L'humiliation qu'il éprouva de cet incident, qui avait rassemblé un assez grand nombre de personnes, augmenta l'irritation à laquelle il était en proie. Il parcourut les corridors comme un furieux cherchant inutilement sa perfide compagne et son amant. Enfin, haletant épuisé de fatigue, le front couvert d'une sueur froide, il alla se placer à l'orchestre dans l'espérance d'atteindre plus promptement le but de ses recherches. La toile se levait pour la dernière fois, lorsqu'un fond d'une loge dont on venait seulement de baisser la grille, il crut reconnaître sa femme. Aussitôt il quitta la stalle qu'il occupait, et, enjambant par dessus les banquettes pour être plus tôt dehors de la salle il sortit par la porte du parterre, non sans exciter les murmures des spectateurs,

— Aujourd'hui commencent les travaux du chemin de fer dans la direction de Bruxelles à Tubise : c'est dans les prairies communales de Forêt que l'on doit se mettre à l'œuvre.

— On écrit de Menin, 5 avril :

« Etant à l'extrême frontière, nous sommes journellement témoins de l'audace avec laquelle se fait la fraude; des deux côtés de la frontière, on voit des bandes à cheval, parfaitement montées et équipées, prendre des marchandises, les porter à destination et revenir avec des charges de retour, bravant plus que la surveillance, car au besoin ces bandes font parfaitement le coup de carabine ou de fusil. »

— Nous apprenons avec plaisir, que la double voie du chemin de fer, entre Bruxelles et Anvers, sera achevée dans le courant de cette semaine, et que dimanche prochain, les convois parcourront les deux voies.

Le retard que l'on éprouvait au point central par le croisement de tous les convois cessera désormais : la double voie permettant un départ de quart d'heure en quart d'heure, sans aucun risque de rencontre.

LIÈGE, LE 17 AVRIL.

Le COURRIER DE LA MEUSE combat l'application que nous avons faite d'un passage du mandement de Mgr. Barrette aux missionnaires qui parcourent actuellement nos villes et nos campagnes. Les paroles que nous avons citées sont dirigées, dit-il, contre des hommes, qui, d'après la lettre pastorale, s'étaient glissés secrètement dans quelques provinces du royaume, sous le nom supposé de missionnaires, et qui n'avaient reçu, de l'autorité légitime, aucun pouvoir pour remplir les fonctions du saint-ministère. Oui, c'est ce que M. Barrette a dit, en termes exprès, dans son mandement. Mais faut-il en conclure que ces hommes n'étaient point des prêtres? Faut-il croire que c'étaient des laïcs qui avaient pris fausement l'habit et le nom de missionnaires? Non, c'étaient des prêtres français dont la qualité a été légalement constatée; c'étaient des Jésuites, ou comme on les appelait alors, des PETITS PÈRES.

Mais c'étaient des prêtres qui, partout où ils se présentaient, suscitaient le trouble et le désordre; c'étaient des PRÉTENDUS ministres de l'évangile, qui, au lieu de venir prêcher la paix et la charité, venaient allumer les haines et exciter les discordes. Aussi Mgr. Barrette refusa-t-il de les reconnaître, et c'est dans le même sens que nous donnons ici au mot PRÉTENDU qu'il faut entendre l'expression supposée. Il répugnait à ce prélat de croire que l'on put abuser de l'autorité du saint-ministère au point de s'en faire une arme pour combattre les institutions du pays, et soulever les populations les unes contre les autres, et voilà pourquoi il refusa d'accorder à ces hommes étrangers le titre de missionnaires, dont ils faisaient un aussi déplorable usage. Voilà pourquoi il refusa également de les recevoir dans son diocèse et de les admettre à l'exercice du culte.

Les Jésuites français tenaient de leur chef, qui résidait à Rome, la mission qu'ils remplissaient en France. Ils faisaient partie d'un ordre religieux reconnu par le St-Siège. Ils étaient CANONIQUEMENT autorisés à exercer les fonctions du Saint-Ministère. Mais pour qu'ils pussent les remplir LÉGALEMENT en Belgique, il leur fallait, en outre, la permission des chefs des diocèses. Or, cette permission ils ne l'avaient point obtenue, et dès lors, Mgr. Barrette pouvait les regarder, à juste titre, comme des hommes, qui n'avaient reçu aucun pouvoir de l'AUTORITÉ LÉGITIME; car cette AUTORITÉ était la sienne, et comme ces étrangers l'avaient méconnue, et qu'ils n'avaient ni demandé ni obtenu l'autorisation de ce prélat, pour exercer leur ministère dans l'étendue de son diocèse, il s'opposa à leurs excursions, et joignit ses efforts à ceux du pouvoir pour les faire expulser de la Belgique.

Mgr. Barrette les accusait aussi, ces hommes, d'être des propagateurs du schisme bien plus que de la religion. Et en effet, ils jetaient la division parmi les fidèles, ils prêchaient des doctrines ultramontaines qui tendaient au renversement de toutes les lois civiles, et leur but véritable et avoué était moins de propager la foi que de satisfaire leur ambition dominatrice. Mgr. Barrette avait donc raison de regarder leurs prédications comme hostiles même à la religion. Il avait vu quels fruits pernicieux elles avaient porté en France, quelles graves atteintes en avait reçu le culte, et pour préserver ses diocésains de la contagion, il crut devoir leur signaler les dangers de prêter l'oreille à ces faux docteurs qui venaient à eux sous la peau de brébis, mais qui, intérieurement, étaient des loups rapaces.

Il n'y a qu'une seule différence entre la situation des missionnaires de 1825 et celle des missionnaires de 1853 : c'est que les premiers ne furent point reçus et que les seconds furent

Quand il fut arrivé dans la loge n^o 20, tous ses soupçons se confirmèrent. C'est bien sa femme qu'il avait aperçue, c'était bien le comte Nicolas P... qui remplissait auprès d'elle l'office de cavalier servant. Il avait passé un de ses bras autour de sa taille et serrait dans sa main la main qu'elle lui avait abandonnée. La grille de la loge était relevée, seulement par malheur la lucarne de la porte était restée aux trois quarts ouverte.

M. de B... en avait assez vu pour ne plus douter de son infortune. Un voile épais obscurcit aussitôt ses yeux, il chancela, et fut sur le point de se trouver mal de fureur; la rage et l'indignation le suffoquaient. Par un mouvement convulsif, il saisit dans sa poche l'un des pistolets qu'il y avait placés, et, le passant par l'ouverture de la lucarne, il tira sans ajuster, ne sachant pas s'il tuerait sa femme ou le comte Nicolas. Mais peu lui importait : en ce moment, il avait soif de meurtre, soif de sang; il lui fallait à tout prix épancher violemment les émotions terribles qui faisaient un enfer de son sein; lui fallait surtout, avant de descendre dans la tombe, emporter avec lui l'assurance d'être vengé. Comme il plaçait le canon de son second pistolet dans sa bouche pour se faire sauter la cervelle, les soldats de service, qui étaient accourus au bruit de la première explosion, le désarmèrent et le conduisirent en prison, non sans avoir éprouvé de sa part la plus vive résistance.

Les médecins conservent l'espoir de sauver madame de B..., malgré la gravité de ses blessures.

admis; c'est que Mgr. Barrette a cru devoir interdire aux uns l'entrée de son diocèse, et que l'évêque actuel de Liège a cru devoir y appeler les autres; c'est que M. Barrette a su prévenir, par sa sagesse, les désordres qui naissent ordinairement des prédications intolérantes, et que son successeur, animé sans doute d'honorables intentions, mais entraîné trop loin par son zèle, n'a pu maîtriser, à temps, la fougue imprudente des missionnaires actuels.

Nous espérons cependant que les événements qui viennent de se passer lui feront ouvrir les yeux sur les dangers d'une nouvelle levée de boucliers. Nous aimons à croire que les mesures de conciliation qui ont déjà été prises seront bientôt suivies d'autres qui prévientront le retour des troubles dont notre ville a offert l'affligeant spectacle. Tous les amis de la paix le désirent vivement.

Nous avons assisté quelquefois aux prédications de Monseigneur, et, c'est une justice que nous nous plaisions à lui rendre, nous n'avons jamais entendu sortir de sa bouche, ces cris d'anathème et de malédiction, ces clameurs haineuses et furibondes dont une chaire voisine a trop souvent retenti. Sa parole était calme, grave, modérée. Il enseignait et n'injurait point. Si cet exemple était suivi par les missionnaires, nul ne s'aviserait plus de les troubler dans l'exercice de leur saint ministère, et l'opposition qu'ils ont suscitée s'éteindrait d'elle-même.

Les journaux français qui s'occupent de chemins de fer et spécialement de celui de Bruxelles à Paris annoncent l'arrivée et les propositions de M. Cockerill. Tout en considérant les anglais comme de grands artistes en industrie, ces journaux expriment, en général, le vœu que cette grande entreprise se fasse par des banquiers et entrepreneurs français. Après de longs raisonnements sur ce grand industriel et ses ressources, un journal qu'on considère comme ministériel s'exprime ainsi:

L'an dernier, M. Cockerill offrit de se charger du chemin de Paris à la frontière belge, avec un tarif extrêmement bas, mais avec une subvention de vingt millions; nous sommes fâchés de dire qu'en agissant ainsi, M. Cockerill ne faisait pas preuve d'une connaissance bien approfondie de la matière.

En effet, quand un tarif est tellement bas, et c'est le cas de celui de M. Cockerill, que les revenus du chemin doivent suffire à peine à sa dépense, s'ils y suffisent, une subvention de vingt millions, fut-elle de 40 millions au lieu de 20, ne sauverait pas une entreprise de sa ruine. Ce n'est pas précisément le capital de sa construction qu'il faut considérer dans un chemin, c'est la dépense que ses frais d'exploitation nécessitent. Le capital est donné une fois pour toutes, les frais d'exploitation se multiplient chaque jour. Or, le tarif de M. Cockerill est tellement infime, que si cette base était bonne et véritable, le tarif des autres compagnies autorisées, soit de Strasbourg à Bâle, soit de Paris à Saint-Germain, assurerait à celles-ci des bénéfices tout-à-fait exagérés et hors de rapport avec leur capital de fondation. D'ailleurs, M. Cockerill, offre de faire cette année, avec le même tarif et sans subvention, une besogne beaucoup plus considérable encore que celle de l'année dernière. Il faut donc de toute nécessité, ou qu'il se trompât alors, ou qu'il nous trompe aujourd'hui.

Toutes choses bien considérées, avec calme, modération et bonne foi, il ne paraît pas que M. Cockerill arrive en France, ni avec de grands capitaux, ni avec de grandes idées.

Mais alors, quelle est donc la position de M. Cockerill, si ce n'est la position d'un banquier, comme nous en avons tant, et d'aussi bien assis, qui cherche à traiter une affaire avec l'argent des autres?

Nous disons avec l'argent des autres, et non sans cause car il est évident que M. Cockerill ne possède pas libres, et prêts à être versés, plus de deux cent soixante millions, à peu près, pour le montant desquels il soumissionne. Car, M. Cockerill y va largement avec les chemins de fer; on se disputait pour savoir si l'on ferait une ligne par Amiens ou une ligne par Saint-Quentin, et M. Cockerill offre libéralement de les faire toutes les deux; en outre, il propose tous les embranchemens qu'on voudra. M. Cockerill ne pourrait donc exécuter ces immenses travaux qu'au moyen d'une souscription ordinaire. C'est ici que la chose devient grave.

Pour réunir plus de deux cent millions sur une affaire, il faut que la voix qui se charge de cet appel ait une bien grande autorité. M. Cockerill peut-il se flatter de l'avoir en France? il n'y a pas ses propriétés, il n'y est connu du public que par les annonces des journaux; il n'y présente donc pas des garanties proportionnées, et sans les garanties, où est la confiance?

Ainsi, premièrement, M. Cockerill ne possède pas évidemment l'immense capital qu'exigerait la soumission qu'on lui attribue; deuxièmement, il n'offre pas en France assez de garanties pour le réunir tout seul; troisièmement, il sera obligé, pour remplir la souscription, de s'associer à des banquiers français, et de se servir de leur influence.

Mais alors, que vient donc faire M. Cockerill en France, et n'avons-nous pas trente banquiers qui exécuteraient ce qu'il propose d'exécuter, si pourtant ce qu'il propose est exécutable?

La députation permanente du conseil provincial vient de décider que les électeurs de Liège seront convoqués le quatrième lundi de mai, époque ordinaire des élections, pour procéder à la nomination d'un membre du conseil provincial en remplacement de M. Bellefroid.

On écrit de Gand, 14 avril:

« Nous signalons avec plaisir l'état de prospérité de notre industrie cotonnière. Les produits s'écoulent bien; on est occupé actuellement à agrandir plusieurs fabriques. Un fabricant (M. Poelman-De Vos), qui avait émigré en Hollande, il y a quelques années, et qui a été obligé de revenir en Belgique, vient d'acheter, pour sa manufacture, la belle fabrique de M. Feyerickx qu'il agrandit considérablement. Il est impossible de prédire à quel degré de prospérité pourrait s'élever notre patrie, si des traités de commerce venaient

encourager notre navigation et favoriser, par de nombreux débouchés, l'exportation de nos produits. »

— On a fait quelque bruit d'un nouveau combustible économique, ne dégageant ni fumée ni vapeur et pouvant être employé dans des foyers portatifs aussi faciles à déplacer d'une pièce dans une autre qu'une chaise ou un guéridon. Cette invention nouvelle a été soumise tout récemment à l'examen de l'Académie des sciences de Paris, et c'est le savant M. Gay-Lussac qui s'est chargé de l'analyser. Il résulte de son rapport que le nouveau procédé n'a réellement de nouveau que la forme qui est élégante. Du reste, c'est à peu de chose près la chauffeuse vulgaire sans aucune garantie contre les accidents redoutables de l'asphyxie.

L'INDÉPENDANT publie une lettre de M. Marschall, breveté pour l'importation en Belgique de ce nouveau combustible. Celui-ci déclare que les observations défavorables faites par M. Gay-Lussac sur le nouveau système de chauffage reposent entièrement sur des données supposées. Les recherches qui sont toutes inexactes ont eu pour but de découvrir le procédé de l'inventeur.

— On lit dans le Commerce de Paris:

« Nous apprenons de source certaine que, le 11 avril il a été signé chez M. Royer, notaire à Paris, rue Vivienne, l'acte d'une société anonyme ayant pour objet l'exécution d'un chemin de Paris à Bruxelles, par Craie, Compiègne, Noyon, Chauny, Saint-Quentin, Cambrai et Valenciennes. Cette société est formée par des propriétaires du terrain parcouru. Les travaux seraient exécutés sous la direction de M. Cordier, ancien inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, membre de la chambre des députés, et d'après les études et les plans auxquels cet habile ingénieur s'est livré depuis dix huit mois. »

— On écrit de Dusseldorf, 10 avril: Aujourd'hui on a commencé les travaux du chemin de fer de Dusseldorf à Elberfeld, et d'après les arrangements qui ont été pris, on a tout lieu de croire qu'un grand nombre d'ouvriers y seront déjà occupés la semaine prochaine.

— Une correspondance de Londres de l'AVON-BODE, annonce que lord Palmerston est sur le point d'épouser la V^e de lord Cowper, sœur de lord Melbourne et que lord Melbourne, de son côté, va s'unir en mariage à la duchesse de Kent, mère de la reine Victoria. Cependant, le journal hollandais qui reproduit ces nouvelles les accueille sans en garantir la véracité.

— On écrit de Cracovie, 26 mars:

M. Glénich, négociant, était depuis quelque temps fiancé avec M^{lle} Tsienkowska, demeurant à une lieue de Cracovie. Tourmenté par la jalousie, il se rend le 14 au matin au village où M^{lle} Tsienkowska demeurait avec sa mère. Arrivé là, il tire de sa poche deux pistolets, et des deux coups étend par terre les deux femmes. Puis, saisissant un poignard qu'il avait sur lui, il se frappe au côté gauche. Les domestiques accourent; tous les soins ont été inutiles; les deux femmes étaient mortes. Quant à M. Glénich, on parvint à lui arracher le poignard. L'assassin est maintenant en prison.

* Hier, une assemblée assez nombreuse assistait à la première représentation du *Domino Noir*. L'intrigue en est un peu compliquée; c'est une sorte d'imbroglio espagnol, écrit cependant d'un style assez élégant et assez correct, ce qui en fait suivre le fil avec un certain intérêt. L'héroïne de la pièce (M^{me} St-Ange), est une créature charmante, qui paraît et disparaît sous un *Domino Noir*, pour se montrer ensuite sous le costume d'une jeune aragonaise, qui s'échappe à son tour au moment où l'on croit la tenir sous clef, pour réparaître encore sous les traits d'une nonne chantant d'harmonieuses prières. Elle est sans cesse poursuivie par un joli cavalier espagnol, Horace de Massanera (M. Berton), qui est amoureux de cette sylphide, et ne la retrouve un instant que pour la perdre bientôt après.

La musique est, en général, gracieuse et pleine de mélodie. Elle a pourtant été accueillie avec assez de froideur. Plusieurs scènes, à la vérité, ont manqué d'ensemble, quelques rôles ne paraissent pas très bien sus; tout cela disparaîtra à la prochaine représentation, et cet opéra, qui déjà a été écouté avec plaisir, pourra faire faire quelques recettes à l'administration.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 15 AVRIL.

Décès 1 fille, 5 hommes, 5 femmes, savoir: M. Bury, âgé de 90 ans, houilleur, rue St-Nicolas, veuf de M. Hanquet. — J. Laurent, âgé de 51 ans, charretier, rue des Gueldres, célibataire. — J. N. Charon, âgé de 49 ans, peintre en bâtiments, rue Porte St-Léonard, époux de M. Catherine Deinne. — M. J. Discry, âgé de 37 ans, cabaretier, rue St-Séverin, époux de M. A. Deley. — H. H. Pieters, âgé de 24 ans, 1^{er} lieutenant d'artillerie, rue Pied du Pont des Arches, célibataire. — M. C. Chaudoir, âgé de 86 ans, rentière, rue des Mineurs, veuve de P. Joseph Thiwissen. — M. J. Depas, âgé de 86 ans, rentière, faubourg St-Gilles, veuve de P. Camberland. — A. Deom, âgée de 58 ans, sans profession, rue des Carmes.

Du 16. — Naissances: 5 garçons, 11 filles. Décès 5 garçons, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir: Bruno Verbrugge, âgé de 21 ans, soldat au 1^{er} régiment de ligne. — M. T. W. Thimus, âgé de 59 ans, rentière, derrière St-Jacques, épouse de J. L. J. Xhofferay. — H. D. J. Fick, âgée de 28 ans, religieuse hospitalière, rue Pont St-Nicolas.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Mardi 17, à 6 heures, 12^e et dernière représentation du dernier mois d'abonnement, la dernière représentation de BRUNO LE FILEUR, vaudeville; la dernière représentation du CHALET; la dernière représentation de l'APPRENTI, vaudeville.

Jeudi 19, au bénéfice des pauvres, la seconde et dernière représentation du DOMINO NOIR.

Au premier jour, la dernière représentation de la JUIVE, grand opéra. Incessamment, au bénéfice de M^{me} Clémence et Théodore, la première représentation de SUZANNE; la première représentation d'un COLONEL D'AUTREFOIS, vaudeville; la dernière représentation du troisième acte de ROBERT; la dernière représentation du 5^e acte de GUSTAVE.

NB. La 8^e représentation de l'abonnement due à MM. et dames abonnés sera rendue le 21 du courant.

GRAND CONCERT vocal et instrumental donné par M. DE BÉRIOT et M^{lle} PAULINE GARCIA, dans lequel on entendra M. Henri HERZ, le lundi 25 avril 1858.

1^{re} partie. — 1^o Ouverture à grand orchestre.
2^o Air chanté par M. Berton.
3^o Air varié, composé et exécuté par M. de Bériot.
4^o Grande scène et cavatine de Costa, chantée par M^{lle} Pauline Garcia.
5^o Grand morceau de Moïse, chanté par MM. Hermann, Berton, M^{mes} Roux, Humbert et MM. et dames des chœurs.
6^o Fantaisie sur des motifs de l'Ambassadrice, composée et exécutée par Henri Herz.
2^{me} partie. — 1^o Ouverture à grand orchestre.
2^o Concerto, composé et exécuté par M. de Bériot.
3^o Air chanté par M. Hermann.
4^o Grandes variations brillantes, composées sur des motifs favoris de Lucia di Lamermoor, exécutées par M. Henry Herz.
5^o Air de Torquato Tasso de Donizetti, chanté par M^{lle} Pauline Garcia.
6^o Le Tremolo, nouveau caprice sur un thème de Beethoven, composé et exécuté par M. de Bériot.
7^o Chœur final, composé et exécuté par MM. et dames des chœurs.
On commencera à 7 heures.
Prix. — Premières, galeries, parquet, . . . 6 frs.
Premières-secondes, 4
Parterre et secondes, 3
La salle sera éclairée et décorée brillamment.

NB. — MM. les titulaires qui désireraient conserver leurs loges sont priés de faire retirer leurs coupons vendredi 20, avant 11 heures.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, Chez HARDY, rue du Stockis.

JEUDI 19 AVRIL 1858, le sieur J. Joseph BOVY, sortant de la FERME DU CHATEAU DE VANNE, y fera VENDRE à la recette de M^{re} MERLOT-MEURIS, agent d'affaires à Stavelot, 26 BÊTES A CORNES, Bœufs, Taureaux, Vaches et Genisses, et tout son MOBILIER. 600

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE A VENDRE.

Aux jour, heure et lieu, à fixer ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, à la VENTE

DE LA BELLE TERRE DE SEILLES, SITUÉE EN LA COMMUNE DE CE NOM,

Vis-à-vis d'Andenne, au bord de la Meuse (rive gauche.)

Ce domaine, vraiment remarquable, consiste en un château, avec parc de 12 à 15 hectares, clos de murs et parfaitement planté; en plusieurs fermes, dont une très-considérable, bois, étangs, etc.

Les bâtiments sont tous couverts en ardoises et solidement construits.

Nul doute qu'ici, les ressources et les agréments de la situation ajoutent beaucoup à la valeur territoriale.

L'opération présente les garanties convenables et l'acheteur pourra obtenir de grandes facilités de paiement.

DANS L'INTERVALLE, ON PEUT TRAITER DE GRÉ A GRÉ.

S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, place derrière le Spectacle, n^o 857.

On est prié d'affranchir les lettres. 601

Vente

D'UNE BELLE

MAISON DE COMMERCE RÉCEMMENT BATIE.

MERCREDI 18 AVRIL 1858, A 10 HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère et en l'étude de M^{re} BIAR, place St-Paul, N^o 528, à Liège, A LA VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE, portant le N^o 595, située audit Liège, RUE VINAVE D'ILE, faisant le coin de ladite rue et de la place St-Paul, consistant en une très-grande boutique avec cabinet, cave et office au-dessous; six pièces aux étages dont trois avec cheminées en marbre, et beaux greniers.

Cette maison qui est dans l'un des endroits les plus fréquentés de la ville, aura encore l'avantage de se trouver en face de la rue de la Cathédrale dont le percement aura lieu incessamment.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. 57

G. PHILIPPE a l'honneur de prévenir messieurs les voyageurs et étrangers que depuis le 1^{er} janvier 1858, il a quitté l'Hôtel de Flandre pour occuper l'Hôtel de BELLE-VUE, ci-devant Hôtel d'Allemagne, rue sur la Batte. Cet établissement étant situé avantageusement au centre de la ville et réunissant remise et écurie pour trente chevaux, il ose espérer que la modicité de ses prix et son exactitude lui mériteront la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs ordres. 425

SOIERIES, MODES, Schals et Nouveautés,

RUE VINAYE-D'ILE, N° 606.

M^{ME}. BRAUJEAN-BAYET,

A l'honneur d'annoncer SON RETOUR DE PARIS, où elle a fait UN CHOIX CONSIDÉRABLE D'ARTICLES DE GRANDE NOUVEAUTÉ en étoffes pour robes, soieries rayées, quadrillées, prismes, ombrées et chinées, foulards; de grands assortiments de mousselines laine imprimées et brodées; de jaconnats français à 1 fr. et 1-25, etc.; d'indiennes à des prix également avantageux; UN GRAND CHOIX DE SCHALS INDOUS ET CACHEMIRE dans les plus jolis patrons, depuis 60 francs jusqu'à 600 frs.; schals cachemire d'été et autres schals légers; schals crêpe des Indes, blancs et couleurs, brodés et unis, mantelets et schals nouveaux.

Broderies fines de Paris, pèlerines, cols, cols application de dentelle, mouchoirs batistes, etc.

MODES en chapeaux, capottes et bonnets.

Dentelles noires et blanches.

La paille d'Italie ayant repris grande faveur, elle en a reçu une forte partie de Florence, qu'elle a établie, à raison des avantages qu'elle a obtenus, à des prix infiniment doux; de même des chapeaux de paille cousue dans les plus belles formes.

TOILETTES COMPLÈTES DE MARIAGE, en robes, écharpes et volans dentelle, écharpes et volans blonde, etc. Beaucoup de soieries unies, en très-belles qualités. — Ses grands achats en soieries, la mettent à même de les offrir aux plus bas prix.

SES ASSORTIMENTS DE DEUIL sont considérablement augmentés: on trouvera constamment chez elle toutes espèces d'étoffes pour deuil, mousselines laines, cachemiriennes, lavabalières, mérinos français depuis 3-75 frs. jusqu'aux qualités les plus fines, cachemires, etc.; schals de tous genres, brochés, damassés et unis, schals cachemire, et une infinité d'autres articles pour deuil.

584

VENTE

D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ,

D'ORIGINE PATRIMONIALE ET SEIGNEURIALE,
SITUÉE AU CANTON DE LAROCHE,

ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ, PROVINCE DE LUXEMBOURG.

MARDI 8 MAI 1858, à 10 heures précises du matin,

En l'étude et par le ministère du notaire PETITHAN à Marche, M. JACQUEMIN, notaire au canton de Laroche, VENDRA PUBLIQUEMENT SA BELLE PROPRIÉTÉ DE GRINCHAMPS, au canton de Laroche, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, ne formant qu'un ensemble et consistant en

- | | |
|---|-----------|
| 1. DEUX BEAUX BATIMENS d'habitation, très vastes bâtiments d'exploitation, avec cour, jardins et abreuvoir. | 88 98 |
| 2. PRÉS ET ENCLOS, | 24 14 74 |
| 3. TERRES LABOURABLES, | 62 05 54 |
| 4. PATURES ET ESSARTS, | 52 75 01 |
| 5. ÉTANGS ET LACS, | 94 05 |
| 6. HAYES À ÉCORCES ET BROUSSAILLES, | 158 24 86 |

TOTAL 259 01 18

Ce domaine par sa situation dans un superbe vallon à côté de la route de Namur à Luxembourg et de celle projetée de l'Allemagne vers la France, ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications, quant au sol et aux pâturages ils sont de première qualité pour le pays.

Il est traversé de ruisseaux, riches en truites et écrevisses, sur lesquels on pourrait y créer différents genres d'établissements, quant à la chasse elle y est très abondante en lièvres, chevreuils et sangliers.

Tous les bâtiments sont neufs, construits en pierres, et couverts en ardoises, et sont assurés contre l'incendie jusqu'au 7 août 1841, pour une somme de 32000 francs.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement et même il sera libre à l'acquéreur de conserver devers lui pendant longtemps les 5/4 du prix d'acquisition.

S'adresser pour obtenir des renseignements et connaître les conditions, à M. JACQUIN, propriétaire de ce domaine audit GRINCHAMPS, et au même notaire PETITHAN, à Marche.

562

Bureau spécial

Pour les renseignements et pour les rentrées de créances et reconyemens SUR ANVERS ET LA PROVINCE.

S'adresser, PAR LETTRES AFFRANCHIES, à l'agence générale d'affaires de commerce de M. SCHOOF-VANSTRAELEN, Canal au Fromage, n° 692, près de la Grande Place, à ANVERS.

512

VENTE DE BIENS-FONDS,

AU CANTON DE HERVE.

JEUDI, 5 MAI 1858, à 11 heures du matin,
A l'hôtel d'Autriche, à Herve, le notaire SERVAIS, de résidence à Liège, PROCÉDERA A L'ADJUDICATION PUBLIQUE

D'UNE FERME,

SITUÉE EN WEZ, COMMUNE DE BATTICE, consistant: en bâtiments, jardin potager et bonnes prairies, d'une superficie d'environ 5 1/2 hectares.

La vente offre de grandes facilités de paiement.

S'adresser au notaire, pour tous autres renseignements.

A VENDRE, DE GRÉ A GRÉ, UN AUTRE BIEN, situé en la commune de BATTICE, à l'endroit, nommé SUR LA COMMUNE; se composant de Bâtimens d'habitation et d'exploitation, avec cour, écuries, chartil, fournil, grange, jardin et belles prairies, d'une surface de plus de quatre hectares.

S'adresser également au notaire SERVAIS, à Liège, place derrière le Spectacle, N° 857.

445

Vente

DE

FONDS RURAUX.

MARDI, 8 MAI 1858, à 11 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

à Eysden, à l'AUBERGE DE L'HOMME SAUVAGE,

par le ministère du notaire SERVAIS, de résidence à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE

DEUX PIÈCES DE FONDS

sises à Breust, en face du hameau de Nivelles, commune susdite d'Eysden et consistant comme suit:

1° Une BONNE PRAIRIE, en lieu dit dessous les prés de Naivagne, d'une contenance d'un hectare 16 ares et tenant d'un côté, à M. le baron Declerex de Waroux; d'un second, à Mathias Orban.

2° Une OSERAIE, nommée HAWAY, contenant 52 perches 31 aunes, contigue à la pièce précédente et aboutissant à la Meuse.

Il sera facultatif aux acheteurs de jouir de certains termes du crédit.

S'adresser au notaire SERVAIS, place du spectacle, n° 857, pour tous renseignements et communications.

457

VENTE

POUR

Sortir d'Indivision

ET

SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.

LUNDI, 14 MAI 1858, à 3 heures de l'après-dîner,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère du notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857, à l'adjudication publique

DU BEAU LOCAL,

TENU PAR LA SOCIÉTÉ DU CASINO,

AU QUAI DE FRAGNÉE, CANTON SUD DE CETTE VILLE.

Cette jolie propriété consiste: en une habitation, bâtiments et terrain, ayant une surface totale de 6626 mètres carrés et aboutit, sur toute sa largeur, d'un côté au quai, d'un autre à la grand-route de Liège vers Namur.

L'on y bâtirait très-commodément certain nombre de maisons, en ménageant une communication qui lierait la chaussée du Val-Benoit au quai de Fragnée.

L'importance de l'objet dont il s'agit, se trouve considérablement accrue par sa proximité de la station et du pont de la route en fer.

La propriété est libre de charges et l'acheteur pourra obtenir de grandes facilités de paiement.

L'opération a dû être ajournée, l'an dernier, par le motif que l'un des intéressés, absent, n'était pas convenablement représenté.

Le plan figuratif et les titres sont à voir chez le notaire. On peut aussi s'adresser au n° 301, rue sous la Grande Tour, à Liège.

515

DE bons OUVRIERS TYPOGRAPHES, peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

VENTE

POUR

sortir de l'indivision.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le JEUDI, dix mai 1858, à dix heures du matin, IL VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, CHAUSSÉE ST-GILES, cotée 516 et 517, avec bâtiments, magasins, remise, écurie, cour, terrain, vaste jardin, contenant sept verges grandes, etc.

L'entrée en jouissance aura lieu le 24 juin prochain, et il y a toute facilité de paiement.

On pourra la voir les trois premiers jours de chaque semaine, de 5 à 6 heures de relevée.

S'adresser audit notaire pour les conditions.

593

REVENTE

PAR

suite de surenchère.

MERCREDI 25 AVRIL 1858, à trois heures précises de l'après-dîner, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, à la REVENTE par suite de surenchère,

SUR LA MISE A PRIX DE 37,000 FRANCS,

D'UNE BELLE

MAISON A EQUIPAGE,

Composée de plusieurs beaux salons, remise, écuries, cour et grand jardin, sise à Liège, 2^e place St.-Paul, n° 447, occupée par M. le vicair-général Neven, joignant d'un côté à M. l'avocat Lambinon, de l'autre à M. le notaire Adams, du troisième côté à la place St.-Paul, et du quatrième à la rue des Clarisses.

Cette maison est d'une superficie de 920 mètres. L'adjudicataire entrera en jouissance le 24 juin prochain; il lui sera accordé de grande facilités pour le paiement.

S'adresser pour connaître les titres, plan et conditions de la vente, audit notaire MOXHON, rue Hors-Château, numéro 482, à Liège.

596

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT,

UNE MEDAILLE D'OR,

A ÉTÉ ACCORDÉE A L'AUTEUR.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 frs. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmaciens: Decat, à BRUXELLES; Obosenski, à LOUVAIN; Pestiaux, à FLORENNE; Mathieu, à DINANT; Leboutte, à LIÈGE; Frans Debast, à GAND; Jourdain, à NAMUR; Fryson Vanoutrive, à YPRES; Vanmier, à MONS; Smout, à MALINES; Dobbelaere, à COURTRAI. 1807

BOURSES.

PARIS, LE 14 AVRIL.

Trois p. c.	81 15	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	101 25	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	108 75	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2670	Dettes actives.	21 5/4
Obl. la vil. de Par.	1180	Id. passive.	4 5/4
Emprunt belge.	105	Emp. rom.	103
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100 10
Banque de Belgiq.	1442 50	Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Miguéliste.	—

LONDRES, LE 14 AVRIL.

5 % consolidés.	93 5/8	Différées	7 5/8
BELGE. 1852, c. d.	105 5/4	Passives.	4 5/4
Hol. Dette active.	54 1/4	RUSSE.	—
PORTUG. 5 p. c.	51	BRESIL.	77
Id. 3 p. c.	31	MEXICAINS 5 p. c.	28 1/4
Esp. Emp. 1854.	20 1/4		

ANVERS, LE 16 AVRIL.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'actif espag. ouvert 18 5/8 11/16 5/4 15/16 7/8 et reste 18 15/16 argent à demain. Primes fin courant 10 dont 1/2 % cours. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, 100 1/2 arg. En autres fonds on n'a pas fait d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS. — 16 AVRIL, 2 HEURES DU SOIR.

Emp. Rots. 5 p. c.	102	Soc. émis. de Par.	1700	P
" 50 n. 4 p. c.	95 5/4	Société de comm.	168 1/2	P
ESPAGNE. Dett. ac.	18 5/4	Banque de Belgiq.	145 5/4	P
" fin courant.	—	Société nationale.	135 1/2	P
" différ. 1850.	—	Mutualité industr.	131 1/2	P
" " 1855.	—	Actions réunies.	105 1/2	P
" Dette passiv.	—	Soc. ind. luxemb.	105	P
Soc. génér. en fl. 845	—	Ch. de fer de Col.	—	

VIENNE, LE 6 AVRIL.

Métalliques, 107 5/4. — Actions de la Banque, 1435 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 16 AVRIL.

Aujourd'hui sans affaires à cause du jour férié. On a traité samedi soir environ 500 balles St-Domingue de 29 1/4 à 29 1/2 cents.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.